

Note du service presse du Don en confiance - 30 avril 2015

Séisme au Népal : elles sont présentes sur le terrain

Près de 20 organisations labellisées se sont mobilisées pour l'urgence

Devant l'ampleur des dégâts causés par le séisme qui a frappé samedi le cœur du Népal, dont la capitale Katmandou, l'aide humanitaire s'organise. Pour venir en aide aux milliers de victimes (on parle aujourd'hui de plus de 5000), près de vingt organisations mobilisées sur l'urgence vous sollicitent.

Pour donner en confiance, vous pouvez consulter la liste des 19 organisations qui sont agréées par le Comité de la Charte du don en confiance et présentes sur le terrain au Népal :

ACTED, Action Contre la Faim, Care, Croix-Rouge française, Electriciens sans Frontières, Fondation de France, Handicap international, la Chaîne de l'Espoir, Médecins du monde, Ordre de Malte, Oxfam, Partage, Plan France, Secours catholique, Secours islamique France, Secours populaire, SOS Villages d'Enfants, Un enfant par la main, Unicef

<http://www.comitecharte.org/actualites/seisme-nepal-intervention>

Rappel des 5 conseils pratiques pour éviter les pièges sur Internet :

Pour les besoins de l'urgence, la collecte pour le Népal s'opère surtout par Internet. Aussi le Comité de la Charte invite les donateurs à faire preuve de vigilance :

1

1. **Avant de communiquer des données sensibles** (numéro de carte bancaire, identifiants personnels), **toujours vérifier que le courrier électronique** reçu pour l'appel à don **renvoie bien au site Internet officiel** d'une association ou fondation connue et reconnue.
2. **Toujours vérifier**, dans la barre d'adresse du navigateur, **l'adresse du Site internet** avant de saisir les informations demandées.
3. **Toujours partir de la page d'accueil** d'un site pour accéder aux autres pages, notamment celles où sont demandés des identifiants.
4. Lors de la consultation de sites sécurisés, **s'assurer de l'activation du cryptage des données** (l'adresse du site doit commencer par https et non par http).
5. En cas de doute, **prendre contact directement avec l'organisation** à laquelle vous souhaitez donner **pour lui signaler le message suspect**.

Contactez-moi si vous souhaitez organiser un reportage sur les questions relatives au montant des dons collectés, à leurs contrôles, aux conseils aux donateurs.

Tél du service de presse : Marie-Pierre Medouga : 06 22 78 71 38 ou compte twitter : @mapyntonga

Le rôle du Comité de la Charte

Le Comité de la Charte du don en confiance, organisme à but non lucratif, exerce depuis 25 ans la mission de contrôle de l'appel à la générosité publique. Son action se fonde sur l'élaboration des règles de déontologie, l'agrément des organismes volontaires pour se plier à une discipline collective vis-à-vis des donateurs et le contrôle continu des engagements souscrits. Sa position lui permet de combiner la nécessaire indépendance de jugement avec la proximité des acteurs du mouvement associatif.

Les 4 champs du contrôle continu exercé par les contrôleurs du Comité sont le fonctionnement statutaire et la gestion désintéressée ; la rigueur de la gestion ; la qualité de la communication et des actions de collecte de fonds ; et la transparence financière.

Pour voir le contenu détaillé des engagements souscrits par les organisations agréées ainsi que la liste de celles-ci : www.comitecharte.org.

Le public peut reconnaître les organisations agréées par la marque suivante :



Les porte-paroles :

Nathalie Blum, Directrice générale du Comité de la Charte du 30 au 2 mai inclus
Gérard de la Martinière, Président du Comité de la Charte, à partir du 3 mai 2015.

Marie-Pierre Medouga-Ndjikessi

Responsable du service presse

06 22 78 71 38 – 01 39 72 80 99

Twitter : @mapyntonga

agencerp@orange.fr – service-presse@mp-c.eu

Retrouvez les informations-presse sur www.mp-c.eu ou sur www.comitecharte.org

Suivez le Comité sur Twitter : @donenconfiance

Rejoignez le Comité sur Facebook : facebook.com/donenconfiance

NOUVEAU ! Découvrez la chaîne youtube : [en cliquant ici !](#)

